

Stanley et l'oeuvre du Congo

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Afrique explorée et civilisée**

Band (Jahr): **5 (1884)**

Heft 11

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-132348>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

STANLEY ET L'ŒUVRE DU CONGO

Au moment où vont se réunir, à Berlin, les représentants de la plupart des États civilisés des deux mondes, pour appliquer au Congo, comme M. G. Moynier le proposait l'année dernière à l'Institut de droit international à Munich, les principes que le Congrès de Vienne avait adoptés pour assurer la liberté de la navigation de quelques fleuves internationaux, principes appliqués plus tard au Danube, il nous paraît utile de rappeler à nos lecteurs où en est l'œuvre de la civilisation sur le grand fleuve de l'Afrique équatoriale.

On pouvait espérer apprendre de Stanley plus de détails qu'il n'en a donné jusqu'ici au public, sur ses nouvelles explorations du Congo et de ses affluents ; mais, comme il l'a dit à la Chambre du commerce de Londres, il y a certaines choses qu'il n'est pas autorisé à dire. Néanmoins il a parlé, et c'est à sa conférence à Londres, qui nous a été obligeamment communiquée, que nous emprunterons nos renseignements sur le Comité dont il relève, sur le but de l'œuvre dont il a été chargé, sur les moyens employés pour l'atteindre et sur les résultats obtenus jusqu'ici.

A son retour en Europe, en 1877, il fut informé de plusieurs projets relatifs à l'extension du commerce en Afrique, et il entra en correspondance avec leurs promoteurs sur la question des voies et moyens. D'après une lettre de lui, de 1879, il fut mis en rapport avec une commission composée de membres de l'Association internationale africaine : Belges, Hollandais, Français, Anglais, Américains, qui, constitués en 1878 en Comité d'études du Haut-Congo, avaient adopté le drapeau de l'Association. Les deux Sociétés avaient le même Comité exécutif. Nous savons, par le rapport de M. G. Moynier, délégué du Comité national suisse à la session de 1877 à Bruxelles, que le Comité exécutif était alors composé comme suit :

S. M. le roi des Belges, président ;

MM. le Dr Nachtigal (Allemagne) ;

de Quatrefages (France) ;

Sanford (États-Unis) ;

le baron Greindl (Belgique), secrétaire général.

Dès lors il a subi des modifications : le baron Greindl a été envoyé à Lisbonne, comme ambassadeur belge ; le Dr Nachtigal, d'abord consul général de l'empire allemand à Tunis, est actuellement commissaire en mission à la côte occidentale d'Afrique, et le successeur du baron Greindl,

M. Strauch, dans sa lettre du 23 avril de cette année, à M. Jules Ferry, apparaît comme président de l'Association internationale du Congo ; nous supposons qu'il s'agit ici du Comité exécutif duquel dépendent, d'une part, l'Association internationale africaine primitive, de l'autre, le Comité d'études du Haut-Congo.

Quoi qu'il en soit, d'après la lettre susmentionnée de Stanley, le but de ce comité était triple : philanthropique, scientifique et commercial.

Au point de vue philanthropique, il s'agissait d'ouvrir l'intérieur de l'Afrique, par le Congo, en soustrayant les tribus du bas fleuve et celles qui habitent en amont de Stanley-Pool, à l'état de barbarie et de défiance dans lequel elles vivent, et de leur apprendre à prêter volontairement un concours matériel à ceux qui s'y emploieraient. Stanley ne doutait pas que, quand on aurait montré les blancs de la côte disposés à nouer de bonnes relations avec les noirs de l'intérieur, et la route entre l'Atlantique et leur pays débarrassée des obstacles que suscitent les guerres des tribus entre elles, le problème ne fût résolu. Les blancs pourraient hâter les progrès de l'œuvre en créant des moyens rapides de communication, et laisser au temps le soin de faire fructifier la bonne semence qu'il allait jeter en terre. Il ne pensait pas que la route qui serait créée par les blancs et les noirs, unis dans un sentiment de confiance réciproque, pût jamais se refermer.

Le but que se proposait le Comité d'études était en même temps scientifique, car Stanley était chargé de faire un relevé systématique du pays situé entre Boma et Stanley-Pool, sur les deux rives du Congo, et de déterminer la position des centres de population importants, et celle des principaux points qui peuvent intéresser le géographe et le négociant.

Enfin, le but de cette Société était encore commercial, en ce sens qu'il s'agissait de voir jusqu'à quel point on pourrait se hasarder dans des opérations mercantiles avec les tribus du haut fleuve, en les invitant à échanger les produits de leur sol et de leur industrie contre les marchandises des manufactures des pays civilisés. Les renseignements statistiques que l'on pourrait obtenir, devaient servir de guide pour les marchands, quant à la nature et à la quantité des produits de l'intérieur de l'Afrique, et quant aux dispositions générales de ceux avec lesquels on serait entré en rapport.

Pendant trois ans et demi Stanley poursuivit un but analogue à celui que l'Association internationale se proposait à la côte orientale ; il créa des stations hospitalières et scientifiques le long du Congo ; il s'efforça d'empêcher la traite des esclaves ; il travailla à faire le relevé du

terrain et à recueillir des renseignements sur le pays, ses habitants et ses ressources. Le succès dépassa l'espoir de tous ceux qui étaient engagés dans cette entreprise.

En effet, le nombre des stations créées par le Comité duquel relève Stanley est considérable, et nous ne pouvons les énumérer toutes. On en compte onze dans la partie du fleuve qui s'étend de Boma à Stanley-Pool; neuf, de Léopoldville aux chutes de Stanley sur le haut Congo; trois, le long du littoral de l'océan jusqu'à l'embouchure du Quilou, et dix, dans le bassin de cette rivière; enfin quatre, de l'embouchure du Quilou à la limite méridionale de la colonie française du Gabon; ce qui forme un total de 37 stations.

Il est vrai qu'elles ne sont pas encore toutes complètement organisées, et qu'il n'y en a que quelques-unes qui aient servi de base à des travaux scientifiques. Jusqu'ici il n'y a guère eu que les observations de Dankelmann qui aient été publiées; la *Deutsche Rundschau für Geographie und Statistik*, de Vienne, a donné quelques extraits du journal de Schaumann; le Dr Joseph Chavanne travaille actuellement au relevé scientifique du pays occupé par les stations du bas Congo, et l'on peut espérer qu'il sera chargé de dresser également la carte du cours moyen du fleuve, ainsi que celle du bassin du Quilou, sur lequel on n'a jusqu'ici que des renseignements provisoires.

Il est naturel que, partout où le fleuve est navigable, les stations de ses rives soient reliées entre elles par cette voie de communication déjà sillonnée de bateaux à vapeur, au moyen desquels Stanley a pu faire, en dehors de la chaîne des stations, des explorations sur tels ou tels affluents de gauche et de droite du Congo. Dans les parties du pays où le fleuve est coupé par des rapides ou des cataractes infranchissables pour des steamers, les stations sont reliées entre elles par une route : c'est le cas pour Vivi et Isanghila, Manyanga et Léopoldville. Enfin un chemin de fer à voie étroite relie la rive droite du Congo à Vivi, en attendant que, selon le désir de Stanley, la partie maritime du bas fleuve soit mise en communication directe, par une voie ferrée, avec Stanley-Pool.

Généralement, les emplacements des stations sont des mieux choisis, mais ce qui importait le plus, c'était qu'elles y fussent établies d'une manière solide, avec l'agrément des indigènes et des chefs, et en vertu de contrats régulièrement conclus avec les possesseurs du sol. A cet effet Stanley fit des traités avec les natifs, et obtint d'abord, au moyen d'achats, la souveraineté et le gouvernement de toutes les tribus, de

Boma jusqu'à Stanley-Pool, même jusqu'au Quango, et plus tard, celui de toutes les principales tribus jusqu'aux chutes de Stanley. Ces traités seront sans doute communiqués à la Conférence de Berlin. Stanley n'était pas autorisé à les montrer à la Chambre du commerce de Londres, mais voici ce qu'il en a dit : « Nous avons fait ces traités aussi stricts que possible, pour que personne ne puisse entrer dans la vallée du Congo sans notre assentiment, que personne, soit missionnaire protestant ou catholique, soit commerçant, voyageur, chasseur ou touriste, ne puisse pénétrer dans le pays et nous faire du mal. Ces traités nous concèdent tous les droits que possédaient les natifs : de trafiquer, d'exploiter les mines, de planter, de semer, de bâtir des maisons, et de décider qui viendra dans le pays. Nous n'avons rien laissé aux natifs qu'ils puissent donner à qui que ce soit, sous quelque prétexte qu'il se présente ou quelle que puisse être sa profession. Le sort du pays a été remis à l'Association. Des agents politiques ne peuvent plus avoir recours à un déguisement ; ils ne peuvent plus s'adresser directement à l'indigène naïf ; il faut qu'ils viennent à l'agent de l'Association internationale, qui les interrogera sur leurs intentions.

« Si le commerçant vient pour trafiquer, qu'il le fasse sans crainte d'être molesté par des blancs ou par des noirs. Si le missionnaire vient pour prêcher ou pour enseigner, il sera le bienvenu, l'Association lui aidera autant qu'elle le pourra. Si un voyageur vient pour faire une exploration, le pays est ouvert devant lui, qu'il voyage, qu'il observe, qu'il chasse, qu'il aille où il veut, il est aussi libre dans le pays que si celui-ci lui appartenait. Si un homme vient pour coloniser, on lui donne conseil, aide et protection ; mais l'intrigue politique ne pourra trouver place au Congo ni maintenant ni plus tard.

« Nous avons fondé un État, et c'est à nous qu'il appartient de l'entourer des mesures propres à le garantir contre toute espèce de troubles, pendant sa période d'enfance et de faiblesse. »

A ceux qui s'étonnent que Stanley se soit attribué le droit d'acheter la souveraineté sur un territoire aussi vaste, à si bon marché : tant de mètres d'étoffe, tant de vêtements militaires, de bouteilles de gin, de couteaux, d'anneaux de laiton, de perles de verre, de mouchoirs de coton, il répond qu'il a trouvé les prix demandés exorbitants, la souveraineté qu'il a achetée étant improductive dans les mains des natifs, et ayant dû être mise en activité pour devenir rémunératrice. « Nous avons payé, » ajoute-t-il, « pour ce privilège, plusieurs vies d'hommes de mérite, cinq années de travail, et environ un demi-million de livres ster-

ling. Nous avons dû traiter avec environ 500 chefs, grands et petits, dont chacun a reçu ce qu'il demandait ; plus d'une centaine d'entre eux reçoivent une pension à vie, et leurs héritiers et successeurs y ont droit de par les traités. Nous avons promis que nous les protégerions contre tout ennui de la part de nos gens, de celle des étrangers et de celle de leurs voisins plus forts. Nous ferons ensorte que les blancs soient justes à leur égard. C'est dans notre intérêt mutuel ; car, sans eux, nous ne serions rien, et sans nous, les liens qui les unissent les uns aux autres seraient rompus ; ils redeviendraient ce qu'ils étaient auparavant : des gens disséminés, pillés, faibles, des communautés de sauvages.

« Nous formons donc un État qui, de notre station inférieure sur le Congo, jusqu'aux chutes de Stanley, s'étend sur une longueur de plus de 2,000 kilom., avec une largeur qui varie de 300 à 700 kilom., et peut exercer son influence, de l'Océan jusqu'au Tanganyika, et des sources du Cassaï à celles du Timbiri, soit sur une population d'environ 40,000,000 d'habitants.

« L'Association proclamera la liberté du commerce en faveur de toutes les nations : les États libres du Congo seront ouverts à la France, au Portugal, à la Grande Bretagne, à l'Allemagne, à l'Amérique, à l'Autriche, à l'Italie, à tous les peuples. Un chemin de fer sera immédiatement construit pour relier le bas fleuve avec le Congo supérieur, et alors, mais seulement alors, commencera réellement la propagande civilisatrice, par le développement du commerce et de l'industrie, et par la mise en valeur de ce qui jusqu'ici était improductif. Jusqu'à ce que l'on puisse atteindre le haut Congo par un chemin de fer, et que la liberté commerciale soit garantie, les millions de kilomètres carrés inaccessibles aujourd'hui et invendables sont sans valeur. Dans l'état actuel des choses, l'ivoire même, un des principaux produits du pays, ne vaut rien ; les bénéfices qu'on en retirerait seraient la proie des voleurs, qui déroberaient d'abord les marchandises et ensuite l'ivoire lui-même. Jusqu'ici l'Association n'a fait que préparer les voies ; mais avant de s'engager dans l'œuvre civilisatrice proprement dite, il est nécessaire que les nations européennes s'entendent entre elles et s'engagent à ne pas intervenir dans ce projet de l'Association. Le capital nécessaire pour cette entreprise est si considérable, qu'il faut l'entourer de sécurités et de garanties ; le capital est timide et il fuit instinctivement devant la violence et le danger. »

Pour le moment, des hommes éminents préparent une constitution en faveur des États libres du Congo. Quand elle sera élaborée, le bassin du

Congo, avec ses millions d'habitants, recevra un nom d'État, qui prendra la place de ce qui porte aujourd'hui le nom d'Association internationale du Congo ; celle-ci sera dissoute. Un programme de gouvernement sera rédigé, et l'on fera connaître les voies et moyens les meilleurs pour pourvoir à l'administration. Alors, suivant Stanley, on comprendra que les fonctionnaires, la police, l'armée et la marine, pourront être entretenus sans tarifs ni droits de douane.

Quant aux perspectives que l'ouverture du Congo à la libre navigation peut offrir aux entreprises commerciales et industrielles, Stanley a indiqué à la Chambre du commerce de Londres les ressources que le bassin de ce fleuve peut fournir. De Bolobo aux chutes de Stanley et le long des affluents : le Loulougou, l'Ikélemba, l'Itimbiri, le Loubilache, le Mboura, l'Arououimi, et le Mbourgou, l'huile de palme et le caoutchouc abondent, ainsi que l'orseille, la gomme copal, etc. Si la région du Vieux-Calabar fournit 500 tonnes d'huile de palme par semaine, les territoires du Congo devraient en fournir 10,000.

Le développement pris par les factoreries dans le bas fleuve, depuis le commencement de l'œuvre du Congo, permet de prévoir celui que prendrait le commerce, si la liberté de navigation était consacrée par le Congrès de Berlin. Le nombre des factoreries européennes a au moins quadruplé. Il en a été établi sur tous les points qui offraient des avantages rémunérateurs ; d'où il résulte que les indigènes ont déjà appris à répondre à l'augmentation de la demande, par un apport plus abondant de leurs produits.

Les communications à vapeur de l'Europe avec l'embouchure du Congo se sont multipliées, pour répondre aux besoins croissants des compagnies hollandaises, anglaises et françaises. Il a été importé l'année dernière au Congo, pour plus de vingt millions de francs de marchandises européennes, et il en a été exporté pour plus de quarante-six millions de produits du pays.

Mais, en vue du développement commercial, ce qui importe le plus maintenant c'est l'établissement d'une voie ferrée qui permette de renoncer aux coûteux transports par caravanes de porteurs entre Stanley-Pool et Vivi. Aussi Stanley insiste-t-il spécialement sur ce point. *Le Précurseur* d'Anvers estime que les frais de cette ligne s'élèveraient à quinze millions de francs.

Nous n'entretiendrons pas nos lecteurs des discussions soulevées dans la presse anglaise à l'occasion de la conférence de Stanley. Les détails dans lesquels nous sommes entrés doivent suffire pour faire comprendre

l'importance acquise par l'œuvre du Congo, ainsi que celle des résolutions que pourra prendre le congrès qui va se réunir à Berlin.

LE MAL CAUSÉ PAR LES SPIRITUEUX EN AFRIQUE ET LES MOYENS D'Y REMÉDIER

L'on ne peut que se réjouir en voyant le zèle déployé aujourd'hui en faveur de l'Afrique, par toutes les nations civilisées de l'Europe et de l'Amérique. Il semble que tous ceux qui ont le plus à se reprocher — Portugais, Hollandais, Français, Anglais — tiennent à faire œuvre de réparation envers les malheureux descendants de ceux qui ont eu tant à souffrir de la traite, et qu'ils veuillent les relever par tous les moyens en leur pouvoir. Écoles, missions, soins médicaux, commerce, industrie, tout est mis à leur portée, pour les faire bénéficier tout d'un coup des avantages que nos peuples civilisés n'ont réalisés qu'après des siècles d'efforts et de progrès. Il y a devoir de la part des races supérieures, à communiquer aux inférieures les biens matériels et spirituels dont elles jouissent, et nous sommes heureux de voir que cette obligation est assez généralement comprise.

Cependant, en même temps que, de toutes parts, on travaille à réparer les maux causés aux Africains par la traite, à faire disparaître complètement celle-ci de toutes les parties du continent où elle subsiste encore, à supprimer l'esclavage et à lui substituer le travail libre, à remplacer la polygamie par la famille et le cannibalisme par le respect de la vie et de la personne d'autrui, l'introduction des spiritueux, par les voies ouvertes jusqu'au cœur du continent, peut compromettre tous les travaux entrepris pour le relèvement des indigènes ; elle peut même plonger ceux-ci dans un esclavage pire que celui dont on les avait délivrés, et rendre leur régénération, sinon impossible, du moins extrêmement douteuse et difficile.

Nous connaissons les maux causés à nos sociétés civilisées par les boissons alcooliques, les ruines physiques, intellectuelles et morales qu'elles accumulent dans les familles, dans les communes, dans les États ; c'est au point que la société, menacée d'être replongée dans la barbarie par ceux qui sont devenus les esclaves des spiritueux, doit, pour prévenir un plus grand mal, recourir à des mesures légales contre les abus de la boisson, pendant que des associations et des philanthropes emploient des moyens individuels et collectifs pour relever ceux qui